

Il devrait présenter ses conclusions à la rencontre que tiendra en avril le groupe consultatif de niveau supérieur. En plus de s'attaquer aux problèmes techniques soulevés par le Canada à propos de la Phase I et, espérons-le, de les résoudre, le Comité aura pour mission de prévenir le gouvernement du Canada si l'une quelconque des parties de la Phase II devait être amorcée sans consultations préalables. Vous n'ignorez pas que le Canada est opposé à la Phase II qui, sous sa forme actuelle, permettrait le transfert de biotes du bassin versant du Missouri à celui de la Baie d'Hudson.

Je comprends vos préoccupations à l'égard de la barrière physiologique du canal McClusky et du risque d'infiltration par le barrage Lonetree. Le Gouvernement du Canada partage ces préoccupations, qui ont d'ailleurs été parmi les principales questions techniques soulevées dans sa note du 3 octobre 1983. Les États-Unis ont consenti à ne prendre aucune décision en ce qui concerne la construction de la barrière physiologique avant la tenue des consultations d'avril à Washington. A cette occasion, le Canada et les États-Unis étudieront la question à la lumière du rapport du Comité technique sur la situation biotique dans les bassins versants du Missouri et de la Baie d'Hudson. Le Canada considère cette barrière physiologique comme une première ligne de défense contre les transferts de biotes entre bassins, opinion qu'il a communiquée aux États-Unis lors des consultations du 21 novembre ainsi qu'à l'occasion des discussions bilatérales tenues entre le ministre MacEachen et le secrétaire d'État Shultz en octobre dernier à Halifax. Par ailleurs, les préoccupations canadiennes ayant trait aux possibilités d'infiltration par le barrage Lonetree sont actuellement étudiées par le Comité technique mixte, qui devrait le printemps prochain communiquer ses conclusions à cet égard.

En espérant que ces renseignements répondront aux questions que vous avez soulevées hier à la Chambre des communes, je vous prie d'agréer, Monsieur le député, mes salutations distinguées.

Jean-Luc Pepin